

**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX



**N° 12/17**

**CONVENTION AVEC LE SICTOM  
DE MORESTEL**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 08 mars 2012 s'est réuni en session ordinaire à Doissin, le 21 mars de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 54

### **PRESENTS :**

- ❶ - Communes en adhésion directe (0)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Dans le cadre de l'organisation de la journée de l'environnement.nette, le SMND a missionné une agence de communication pour la création d'une affiche et d'un pictogramme.

Le SICTOM de la région de Morestel est, pour l'édition 2012 de cet événement, partenaire du SMND.

Afin d'amplifier la communication au niveau des deux territoires, il a été convenu que nos deux structures useront des mêmes visuels.

Le montant TTC de la création de l'affiche et du pictogramme liés à la journée de l'environnement.nette étant de 2 238,80€, il a été convenu que chaque structure participerait financièrement au prorata de son nombre d'habitants, soit 191 999 pour le SMND, et 76 995 pour le SICTOM de Morestel.

Le montant de la participation du SICTOM de Morestel s'élève donc à 640,18€ TTC.

Je vous prie donc de bien vouloir autoriser Le Président à signer une convention avec le SICTOM de Morestel pour le règlement des modalités financières.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités  
de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 21 mars 2012**

**Le Président  
H. LEVY**

